



CONCOURS

Gagnez un panier des saveurs d'été Signé Convivio

Règlement de participation

Le concours « “ Gagnez un panier des saveurs d'été Signé Convivio ” » est organisé par Convivio, Coopérative.

Le concours se déroule exclusivement en ligne sur la page Facebook et le compte Instagram de Convivio, Coopérative, du **18 juin au 15 juillet à 23 h 59**.

1. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne âgée de **18 ans et plus**, résidant au Québec.

Sont exclus : les employés de Convivio, leurs représentants, agences, ainsi que les membres de leur famille immédiate et les personnes avec qui ils sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

En magasin :

Le client doit se présenter aux caisses de l'un de nos 4 IGA extra ou IGA Convivio, réclamer un coupon de participation à la caisse, remplir le coupon et le déposer dans la boîte prévue à cet effet. Participation entre le 18 juin et 15 juillet 2026, 23h59.

Aucune participation par téléphone, courriel ou autre moyen ne sera acceptée. Toute tentative de participation frauduleuse, incluant l'utilisation de faux comptes ou de procédés automatisés, entraînera l'annulation de la participation.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations reçues.

Ce concours n'est ni géré, ni commandité, ni associé à Facebook ou Instagram.

3. PRIX

1 panier composé de :

- Un sac glacière Convivio

- Un fromage Le Valbé Signé Convivio
- Une tarte à la lime du Royaume de la tarte
- Trois plats d'accompagnement Signé Convivio : champignons panés, pommes de terre Hasselback et gratin de chou-fleur.

👉 **Valeur approximative : 100 \$**

1 panier à gagner par magasin.

4 paniers au total.

Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé ni contre de l'argent, ni contre un autre produit.

Les gagnants devront venir retirer leur panier au IGA Convivio de leur choix.

4. TIRAGE

Le tirage aura lieu le 16 juillet 2026 parmi toutes les participations admissibles.

5. DÉSIGNATION DU GAGNANT

Les gagnants seront tirés au hasard en magasin, parmi toutes les participations admissibles en lien avec ce concours.

Le participant sélectionné sera contacté par téléphone par le magasin où il a gagné.

Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra :

- répondre correctement à une question d'habileté mathématique;
- signer un formulaire de déclaration et d'exonération.

À défaut de respecter ces conditions dans un délai de **10 jours**, un nouveau tirage sera effectué.

6. REMISE DU PRIX

Le prix devra être récupéré au :

IGA Convivio du choix du gagnant.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse ou non conforme pourra être rejetée.

Convivio se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en cas de situation hors de son contrôle.

En acceptant le prix, le gagnant autorise Convivio, Coopérative à utiliser son prénom et sa photo prise lors

de la remise du prix à des fins promotionnelles, sans autre compensation.

Le concours est assujéti aux lois en vigueur au Canada et au Québec.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En participant, toute personne dégage les organisateurs et partenaires de toute responsabilité liée au concours ou à l'utilisation du prix.

9. ACCEPTATION

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.